

Communiqué de presse

FREQUENCES OUTRE-MER

Attribution des bandes 700 MHz, 900 MHz et 3,4 – 3,8 GHz en Martinique et en Guadeloupe : Résultats de la phase d’instruction des dossiers de candidature

Mardi 10 septembre 2024

Les procédures pour l’attribution des fréquences dans les bandes 700 MHz, 900 MHz et 3,4 - 3,8 GHz en Martinique et en Guadeloupe ont été lancées le 8 mai 2024. [Comme précédemment communiqué par l’Arcep](#), quatre sociétés¹ ont déposé des dossiers de candidature pour les procédures d’attribution de fréquences sur les territoires de la Martinique et de la Guadeloupe.

Au terme de l’instruction des dossiers de candidatures, l’Arcep a conclu que **Digicel AFG, Free Caraïbe, Orange et Outremer Telecom sont qualifiées** pour la procédure d’attribution des fréquences en bandes 700 MHz, 900 MHz et 3,4 – 3,8 GHz en Martinique et en Guadeloupe.

Ces sociétés ont par ailleurs souscrit aux trois engagements prévus par le cahier des charges² et pourront obtenir chacune, au terme de la présente procédure, un bloc de 50 MHz dans la bande 3,4 – 3,8 GHz en Martinique et en Guadeloupe.

Les quatre candidats sont désormais autorisés à participer aux phases d’enchères principales pour l’attribution des blocs de 10 MHz encore disponibles dans la bande 3,4 – 3,8 GHz et pour l’attribution des fréquences dans les bandes 700 MHz et 900 MHz en Martinique et en Guadeloupe.

Documents associés

- [Calendrier prévisionnel et modalités pratiques](#)

A propos de l’Arcep

L’Arcep est l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d’autorité administrative indépendante, elle est l’architecte et la gardienne des réseaux d’échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.





¹ Les sociétés Digicel AFG, Free Caraïbe, Orange et Outremer Telecom ont déposé des dossiers de candidature pour les procédures d’attribution des fréquences en Martinique et en Guadeloupe.

² Fourniture d’une offre d’accès fixe à internet à partir de leur réseau mobile, activation des services de voix et SMS sur Wifi et renforcement de la transparence des opérateurs sur leurs panes.

Contacts presse

Victor SCHMITT / Clémentine BEAUMONT
victor.schmitt@arcep.fr / clementine.beaumont@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 77 / 01 40 47 70 25

Suivez l’ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion